

## **Motion 2528**

### **Température des bâtiments. Vivons mieux et consciemment, sans gaspiller l'énergie !**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- que la loi sur l'énergie prévoit que l'énergie doit être utilisée de manière économique et rationnelle ;
- que chacun a la responsabilité de ne pas gaspiller l'énergie ;
- que nous pouvons économiser l'énergie sans nous restreindre ;
- que les bâtiments publics et privés sont souvent surchauffés ;
- que la surchauffe engendre un gaspillage d'argent et une hausse des émissions de polluants dans l'atmosphère ;
- qu'une température trop élevée n'est pas recommandée pour la santé ;
- que baisser la température de 1 °C produit une économie d'énergie de 7% ;
- qu'une température de 20 °C est communément acceptée comme confortable ;
- qu'une partie de l'énergie électrique est consommée pour refroidir les bâtiments en été,

invite le Conseil d'Etat

- à activer, avant chaque hiver, une campagne d'informations publique visant à inciter la population à chauffer modérément ses logements et ses bureaux (maximum 20 °C la journée, 17 °C la nuit) et à éviter tout gaspillage d'énergie (fenêtres ouvertes et chauffage à fond) ;
- à activer avant chaque hiver une campagne d'informations anti-gaspillage auprès des régies publiques et privées, afin qu'elles puissent modérer le chauffage des immeubles à 20 °C ;
- dans les bâtiments comportant un concept énergétique spécifique, à mettre à disposition des occupants des informations décrivant l'utilisation des locaux prévue par le concept énergétique ;
- à se concerter avant chaque hiver, avec la Ville de Genève et les communes, afin que chaque bâtiment administratif, chaque bureau, crèche, écoles, etc., soit chauffé modérément et que la température soit

*Votée le 13 septembre 2019*

systematiquement diminuée la nuit et les week-ends lorsque les bâtiments sont inoccupés ;

- à faire évaluer la température dans les hôpitaux, EMS, foyers, etc., souvent surchauffés, afin de déterminer la nécessité de la réajuster, sans inconfort pour les patients et résidents ;
- à inciter à économiser l'énergie électrique durant la période estivale, à travers la modération de l'utilisation des climatiseurs, en agissant sur l'aération matinale des bâtiments ;
- à mettre en place toutes mesures visant à une utilisation optimale des énergies dans l'administration et les services publics.